

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 12 octobre 2020

Délibération N°3 du 12 octobre 2020

Date de convocation

08.10.20

Date d'affichage

08.10.20

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

**Etaient présents : (19)**

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint,

Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien

Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Vincent Prié,

Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

**Etaient Excusés : (4)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis-Yaha ayant donné délégation à Céline Obin, Isabelle Poulain ayant donné délégation à Agnès Corruble, Guy Sénécal ayant donné délégation à Véronique Obin.

Secrétaire de séance : Christine Delcroix

### BUDGET PRIMITIF 2020

### REALISATION D'UNCONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser un prêt pour la réalisation du programme d'investissement 2020.

Rappelle au conseil municipal la proposition faite par la Caisse d'Épargne Normandie dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant** : 150 000 euros (cent cinquante mille euros)

**Taux fixe proportionnelle** : 0.62%

**Durée** : 10 ans

**Périodicité** : trimestrielle

**Échéance** : constante

**Commission d'engagement** : 150€

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 contre) :

- de réaliser auprès de La Caisse d'Épargne Normandie un contrat de Prêt pour un montant 150.000 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

